



PRÉPARER UNE POLITIQUE DE JARDINAGE COLLECTIF À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

Synthèse du diagnostic



Les jardins collectifs : des outils polyvalents pour une politique urbaine

L'analyse de la demande en parcelles cultivables n'est pas suffisante pour appréhender les besoins, puisque la plupart de ceux à qui ils seraient le plus utiles n'en ont jamais entendu parler. C'est plutôt en fonction des divers effets qu'on doit pouvoir attendre des jardins qu'il faut évaluer les besoins.

Une réponse efficace à la montée de la malnutrition et de l'obésité : Les institutions de santé publique française s'inquiètent de l'émergence de ce qu'il faut bien appeler une « pandémie » de diabésité, qui affecte principalement - mais pas seulement - les populations les plus pauvres. Sur la base d'une hypothèse d'augmentation de 4 % ou 5 % par an, la prévalence de l'obésité passerait de 16,9 % en 2006 à près de 30 % en 2020. Selon M. Laurent Degos, président de la Haute Autorité de Santé, « *seuls les pays qui auront su maîtriser l'épidémie d'obésité pourront préserver leur système de protection sociale.* ».

En revanche, des études françaises et étrangères montrent que l'accès à une parcelle cultivable favorise une alimentation diversifiée, la consommation de produits frais et une plus grande attention à la qualité de la nourriture. La disposition d'un jardin favorise le développement d'une culture de la nourriture (parfois préexistante) qui se manifeste par le souci d'une meilleure alimentation, par une recherche de la qualité et de la diversité des nourritures, par l'attention apportée aux conditions de leur production, à leur préparation, à leur consommation et à leur partage.

En tant que gestionnaire de ressources foncières et d'espaces cultivables, la CUB ne peut rester étrangère à la réponse à ce problème qui est en passe de devenir une priorité nationale.

Les jardins collectifs sont aussi **des outils de développement social**, favorisant l'autonomisation pratique des ménages, la solidarité et l'intégration, les échanges intergénérationnels et le lien social.

Ce sont aussi **des outils de gestion urbaine** car ils permettent la réappropriation de l'espace public par les habitants et la revalorisation de l'habitat. La création de jardins, même temporaires, permet de redonner une valeur d'usage aux friches, aux délaissés et aux dents creuses qui bien souvent dégradent le paysage urbain. Ces jardins deviennent des lieux de vie, de rencontre.

Au plan environnemental le développement de jardins collectifs contribue au **maintien de la biodiversité et de la gestion des déchets** par des dispositifs de compostage de proximité.

Compte tenu de son utilité pluridimensionnelle, sociale, sanitaire, économique, urbaine et environnementale, le jardin doit devenir un élément important d'une politique innovante de gestion de l'espace urbain. Celle-ci peut contribuer à la mise en place d'un environnement technique et social qui encouragerait et accompagnerait l'autoproduction et la consommation alimentaire saine et responsable. Il est donc essentiel que l'offre institutionnelle d'espaces à jardiner tienne compte de l'ampleur et de la diversité des publics et de leurs besoins.

Un sous équipement criant, des besoins croissants

Il existe une très faible surface de jardins collectifs dans la CUB. Compte tenu de l'importance des enjeux, l'offre est dérisoire.

Par exemple l'offre totale en espaces cultivables sur la ville de Bordeaux est inférieure à une superficie totale de 4 hectares pour 230 000 habitants, soit, au mieux, 0,17 m² par habitant.

A titre de comparaison, la ville de Strasbourg, pour 277 000 habitants compte environ 4800 jardins familiaux, 8 jardins partagés et deux potagers urbains collectifs, pour une superficie de 165 hectares, soit 5,9m² par habitants. Et les listes d'attente concernent plusieurs centaines de ménages.

En regard de cette offre très réduite, on observe une demande croissante dont témoigne la multiplication des projets, en particulier dans la ville dense (Bordeaux, Pessac, Mérignac) où l'on assiste à l'émergence de nouveaux besoins : les jardins partagés au cœur des quartiers. Il s'agit d'un équipement de proximité porteur de nouveaux modes de sociabilité et d'échanges.

Des catégories oubliées et une inégalité redoublée. La vogue des jardins partagés ne touche pas les ménages démunis. Il est notoire que ce sont les ménages en difficulté sociale qui sont les plus exposés à la mal nutrition et à la perte des liens sociaux. Ils font donc partie de ceux pour qui l'accès à une parcelle cultivable pourrait apporter les plus grands bénéfices. Mais ils sont aussi ceux pour qui l'accès à une parcelle est le plus difficile, de sorte qu'ils sont très peu présents sur les jardins familiaux traditionnels – là où il y en a. A cela il y a plusieurs raisons. La première c'est la pénurie des équipements. En outre la répartition spatiale des équipements ne correspond pas à l'évolution spatiale des besoins. Sur de très nombreux territoires connaissant une forte concentration de ménages en difficulté sociale on constate une absence quasi-totale de jardins familiaux. Par ailleurs lorsqu'il y a création d'un groupe de jardins, les modalités d'aménagement du groupe, d'attribution des parcelles et d'animation font que les plus démunis y trouvent très difficilement leur place.

Enfin il faut signaler que les modes d'animation mis en œuvre par les associations de jardinage populaire sont beaucoup plus centrés sur la production que sur la préparation et la consommation des aliments produits. Ces modes d'animation ont été élaborés pour encadrer des publics aux revenus modestes, certes, mais socialement bien intégrés et disposant de savoir-faire éprouvés, de sorte qu'on peut tout naturellement laisser de côté la question de l'usage domestique de la production et des pratiques alimentaires. Par contre, lorsqu'il s'agit d'accueillir sur les jardins des publics précaires et dépourvus de repères dans le domaine alimentaire, tout – ou presque – est à repenser.

A l'inverse, le profil des usagers des jardins familiaux de développement social est plus divers et, grâce à une forte démarche de mobilisation, de concertation et d'animation, les familles démunies se retrouvent bien intégrées sur ces espaces.

Des institutions qui n'ont qu'une idée très vague de l'existant : l'enquête réalisée auprès de onze mairies de la CUB montre que les services techniques ont un niveau de connaissance et d'intérêt pour les jardins collectifs très inégal. Sauf exception, il est difficile d'obtenir des données fiables sur le nombre de parcelles et sur les surfaces des groupes. A l'évidence, la création d'équipements de jardinage collectif n'est pas une priorité.

La sous-estimation de la fonction productive et alimentaire des jardins. Pour la plupart des acteurs rencontrés l'utilité du jardinage collectif et d'abord d'ordre social ou environnemental : on insiste sur le fait que le jardin favorise le lien social, l'accueil, les échanges, l'entraide et aussi que c'est un outil précieux d'initiation à l'environnement. Par contre la fonction de production alimentaire semble négligée. L'acquisition de savoir-faire, la qualité des pratiques culturelles ou alimentaires n'apparaissent pas comme des objectifs intégrés au projet social ou éducatif des jardins collectifs. L'animation semble souvent déficiente sur ce point. Un simple coup d'œil sur beaucoup de jardins montre que leur fonction de production d'aliments sains pourrait être grandement améliorée.

Estimation des besoins en espaces à jardiner

Elle doit s'appuyer sur les données concernant plusieurs catégories d'habitants : les habitants du logement social ; les personnes affectés par la malnutrition et menacés de surpoids et d'obésité ; les ménages en difficulté sociale.

Si on retient un taux très modeste de 33 % de demandeurs potentiels parmi les occupants de l'habitat social, on peut en déduire que pour un parc de 61 000 logements sociaux ce sont 20 000 ménages qui sont susceptibles de s'engager dans une activité de jardinage collectif.

Signalons qu'aux besoins des locataires de l'habitat social il faudrait ajouter les besoins, beaucoup plus difficiles à quantifier, des ménages modestes et pauvres, locataires du « parc social de fait ». Signalons que le nombre de demandes de logement social non satisfaites se situe entre 20 000 et 25 000¹. Il faudrait aussi tenir compte des propriétaires occupants précarisés ainsi que certains habitants de résidences privées à faible loyer. En outre, d'autres catégories d'habitants de la CUB peuvent être considérés comme des jardiniers potentiels : ne serait-ce que tous ceux qui – vivant confortablement ou très modestement- ne disposent pas d'un espace cultivable chez eux et qui pourtant aimeraient jardiner pour fournir leur famille en légumes frais de qualité.

On peut donc estimer que **le nombre de candidats potentiels au jardinage collectif est au minimum de 20 000 ménages**, ce qui correspond à près de 7% des foyers fiscaux de la CUB.

Prévoir un minimum de 200 hectares. Bien évidemment tous les ménages n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes capacités à jardiner. Certaines mères de famille « parent isolé » auront du mal à cultiver plus de 30 m². En revanche, il n'est pas rare de voir des hommes réclamer des parcelles de plus de 400 m². Il est donc essentiel, d'offrir des jardins de taille variable et évolutive dans le temps. L'expérience montre qu'une surface moyenne de 70 m² cultivables permettra à des jardiniers compétents d'obtenir une production intéressante. Mais il faut également prévoir des cheminements et des espaces non productifs. Ainsi, en termes de surface aménageable, il faut compter 100 m² en moyenne par ménage de jardiniers.

Outre **des micro-équipements qu'il convient de multiplier** au cœur du tissu urbain, si la CUB se donne comme objectif de construire une offre en jardins familiaux pour 20 000 jardiniers, ce sont au minimum 200 hectares de jardins qu'il faudrait aménager. Rappelons que la ville

¹ Estimation communiquée par l'AROSHA. Les chiffres exacts ne sont pas encore connus.

de Strasbourg dispose de 162 hectares de jardins familiaux. Prévoir 200 hectares pour l'agglomération bordelaise, ce n'est pas révolutionnaire ! Le foncier existe. Un suivi attentif permettra ensuite de déterminer s'il convient de développer encore l'offre.

Anticiper un avenir incertain et des besoins qui peuvent se développer très vite : construire des réserves foncières. Les besoins en parcelles cultivables peuvent augmenter rapidement en cas de crises dont l'éventualité n'est pas à exclure. Il revient donc à la CUB de constituer des réserves foncières qui pourront être aménagées ultérieurement en fonction des besoins.

Quelques préconisations

Se donner les moyens d'une offre foncière. Recenser les terrains disponibles et tenir compte de divers critères, dont la présence de pollutions, l'accessibilité, la proximité des zones d'habitat etc.

Construire pour le moyen et le long terme des réserves foncières. Des terrains aujourd'hui pollués ou infertiles, peu chers, peuvent faire l'objet de stratégies à long terme de remédiation environnementale ou de fertilisation qui les rendront utilisables le jour venu.

Investir dans l'animation et s'appuyer sur des démarches réellement participatives. Afin d'assurer l'accès de tous aux jardins collectifs, il faut former les acteurs aux méthodes participatives pour la création, l'aménagement, et l'animation de ces équipements. L'animation doit aussi encourager des pratiques culturelles saines pour les consommateurs et l'environnement.

Il faut donc mettre en place des modes de partenariats qui prévoient le financement de l'indispensable animation qualifiée.

Construire des partenariats qui articulent les différentes échelles d'action et de responsabilité. La CUB ne peut agir seule. Il faut préciser les différents niveaux d'action : associations, professionnels, communes, l'agglomération, autres institutions publiques etc., mettre en place des conventions et des cahiers des charges. **Une Charte** doit préciser les valeurs communes qui orienteront ces partenariats.

La CUB peut assurer une harmonisation souple entre ces niveaux d'action et rechercher avec les autres institutions concernées des méthodes de financement des projets locaux plus cohérentes et moins dissuasives.

Consolider les ressources humaines. Un travail de sensibilisation et de formation doit être entrepris vers les différents acteurs concernés : les élus et les services des collectivités ; les associations ; les autres institutions publiques concernées. Il convient aussi de consolider les compétences des services de la CUB et une réflexion doit être entreprise pour articuler au mieux les jardins collectifs et les autres formes de l'agriculture urbaine.

Tester une politique sur six sites pilotes. Il ne paraît pas souhaitable de définir d'emblée et complètement les modalités du partenariat entre la CUB et les acteurs locaux présents sur les 27 communes de la CUB. Une démarche progressive de co-construction d'une politique semble préférable. Dans un premier temps six sites pilotes pourraient être retenus par la CUB. Un soutien méthodologique et un suivi permettront de préciser les méthodes.